



BP 50166
76204 DIEPPE CEDEX
Tel : 02 32 90 20 25

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 OCTOBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-huit septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Bérénice AMOURETTE, Annick BEAURAIN, Patrick BOULIER, Antoine BRUMENT, Jean-Jacques BRUMENT, Marie-Luce BUICHE (et pour Patricia RIDEL), Florent BUSSY, Frédéric CANTO (hormis de la question n°11 à la question n°14), Emmanuelle CARU-CHARRETON, Yoann COLLIN (à partir de la question n°8), Olivier DE CONIHOUT (à partir de la question n°3 jusqu'à la question n°5, puis à partir de la question n°7), Marie-Laure DELAHAYE, Luc DESMAREST, René DESPREZ (et pour Imelda VANDECANDELAERE), Isabelle DUBUFRESNIL (à partir de la question n°7), Marie-Laure DUFOUR (à partir de la question n°8), Maryline FOURNIER, François GARRAUD (et pour Jean-Henri DUFILS), André GAUTIER (à partir de la question n°5), Jean-Claude GROUT, Pascale GUILBERT, Brigitte HAMONIC, Sarah KHEDIMALLAH, Nicolas LANGLOIS (et pour Sébastien JUMEL), François LEFEBVRE (et pour Dominique PATRIX), Daniel LEFEBVRE, Laëtitia LEGRAND, Christophe LOUCHEL, Alain MARATRAT, Carole MAUVIARD, Joël MENARD, Annie OUVRY (à partir de la question n°2 et pour Isabelle POULAIN), Nathalie PARESY, Annie PIMONT, Stéphanie ROBY, Guy SENECAL, Véronique SENECAL et Frédéric WEISZ.

Absents : Frédéric CANTO (de la question n°11 à la question n°14), Yoann COLLIN (de la question n°1 à la question n°7), Olivier DE CONIHOUT (aux questions n°1 et n°2, puis n°7), Isabelle DUBUFRESNIL (de la question n°1 à la question n°6), Jean-Henri DUFILS (donne procuration à François GARRAUD), Marie-Laure DUFOUR (de la question n°1 à la question n°7), Dominique GARCONNET, André GAUTIER (de la question n°1 à la question n°4), Laurent HAMELIN, Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Annie OUVRY (à la question n°1), Dominique PATRIX (donne procuration à François LEFEBVRE), Isabelle POULAIN (donne procuration à Annie OUVRY), Patricia RIDEL (donne procuration à Marie-Luce BUICHE) et Imelda VANDECANDELAERE (donne procuration à René DESPREZ).

Secrétaire de séance : Nicolas LANGLOIS.

Nombre de membres Mandat 2020/2026	
Composant le conseil :	46
En exercice :	46
Présents :	38
Procurations :	6
Votants :	44

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Attribution d'une subvention – Association « Vos Belles Boutiques »

EXPOSE DES MOTIFS

Par courrier du 28 juin 2022, le Président de l'association de commerçants de Dieppe « Vos Belles Boutiques » a formulé le souhait de bénéficier d'une subvention de fonctionnement de 5 000 € comme en 2019. Cette demande est motivée par un calendrier d'animations varié sur les différentes périodes de l'année. Cette demande se justifie par le développement des animations (Vos Belles Terrasses, Braderie d'hiver, Opération Noël avec animations de rue, etc...), la baisse de participation de la CCI et le coût des illuminations de Noël.

En effet, depuis 2019, l'association remplace également l'ensemble des illuminations de Noël du centre-ville (le dernier équipement datant de 2008).

A cet effet, l'association a signé un contrat de leasing l'engageant pour 3 ans à hauteur de 26 000 €.

L'équipe de « Vos Belles Boutiques » est par ailleurs engagée dans le développement des outils numériques valorisant le commerce local.

L'association sollicite Dieppe-Maritime pour une subvention à hauteur de 5 000 €.

Une convention sera signée entre Dieppe-Maritime et « Vos Belles Boutiques » afin de définir les relations et les engagements entre les deux parties.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2002 modifié, portant création de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

VU la délibération du 11 décembre 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT la demande de l'association « Vos Belles Boutiques » en date du 28 juin 2022,

SUR le rapport de M. Frédéric CANTO,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés :

- 3 voix contre : M. Jean-Jacques BRUMENT, Mme Marie-Laure DELAHAYE et Mme Carole MAUVIARD,
- 7 abstentions : M. Yoann COLLIN, M. Olivier DE CONIHOUT, Mme Isabelle DUBUFRESNIL, Mme Marie-Laure DUFOUR, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY (et pour Mme Isabelle POULAIN),

APPROUVE le versement d'une aide financière de 5 000 € à l'association « Vos Belles Boutiques » en soutien au programme d'action 2022,

AUTORISE le Président à signer tous les documents à intervenir,

DIT que les crédits correspondants seront affectés au budget principal de Dieppe-Maritime.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.



Patrick BOULIER a fait certifié conforme au registre,

Le Président,

Patrick BOULIER

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée.

Transmis au contrôle de légalité le

Affiché le

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.